

PROCOLE SANITAIRE

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE de WINTZENHEIM (EMDW)

2 avenue de Lattre de Tassigny

68920 WINTZENHEIM

Président : Patrice CLAUDEL

Directeur : Matthieu RITZ

emdwitz@gmail.com



Table des matières

I – Préambule p.3

II - Conditions d'accueil p.3

Annexes

1. Textes de référence et ressources p.4
2. Description de la structure p.4
3. Calendrier d'occupation des salles p.5
4. Gestes barrières p.6
5. Information et communication p.10
6. Nettoyage et désinfection p.11
7. Fiches thématiques p.12
8. Cas COVID p.15

Préambule

Dans les circonstances actuelles, le schéma d'adaptation sanitaire a vocation à permettre à la communauté culturelle de définir la meilleure adaptation locale des principes et critères définis par le protocole de sortie du confinement déployé sous l'autorité du Premier Ministre, en collaboration avec les autorités sanitaires. A l'issue de l'actuelle crise sanitaire, il pourrait être modifié pour servir de référence et de cadre à la définition d'une politique de sécurité sanitaire durable des écoles et établissements.

Il s'inspire des PPMS risques majeurs et attentat-intrusion et est étroitement lié aux dispositifs pédagogiques pour lesquels les écoles et établissements scolaires sont accompagnés par les corps d'inspection et la DGESCO, au Plan de Continuité Administrative et au plan de reprise de l'activité. En effet, son objectif est de définir les conditions de sécurité sanitaire dans lesquelles s'exerceront les activités pédagogiques et éducatives dans les murs ainsi que les protocoles de traitement des incidents liés au risque sanitaire.

Ce protocole s'applique à la date de son édition et pourra faire l'objet de modification en fonction de l'évolution des règles sanitaires et du champ d'application pour lequel il a été élaboré. Il a été défini en lien étroit avec la Mairie de Wintzenheim et il doit pouvoir être partagé avec les élèves, familles, professeurs, bénévoles et agents de la Mairie.

Le présent guide repose sur les prescriptions émises par le Ministère des Solidarités et de la Santé à la date du 30 avril 2020. Il repose sur 5 fondamentaux :

- **Le maintien de la distanciation physique**
- **L'application des gestes barrière**
- **La limitation du brassage des élèves**
- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **La formation, l'information et la communication**

Les parents des élèves et les élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas venir en cours en cas d'apparition de symptômes de fièvre (37,8 °C ou plus), évoquant un Covid-19 chez ceux-ci ou dans leur famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme l'enfant ne peut pas se rendre au cours et la famille devra prendre contact avec le médecin traitant.

Les personnels, professeurs, bénévoles procèdent de la même manière. S'ils présentent des facteurs de risque connus, ils seront placés en télétravail ou ne pourront pas aider à l'organisation. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

CONDITIONS D'ACCUEIL

La capacité d'accueil de notre établissement se limite à ce jour **au gymnase de la Dame Blanche, ainsi qu'à la salle Bel Canto et Arabesque** de l'Arthuss dans le respect des fondamentaux décrits dans le présent protocole. Le respect du principe de distanciation physique est une condition sanitaire indispensable. Dans chaque salle, la disposition des élèves et du professeur a été identifiée afin de respecter une distance minimale d'un mètre. Par ailleurs, les salles seront ventilées par les agents ou les professeurs.

Effectifs maximum accueillis par salle : 10 élèves pour une pratique collective et 1 élève pour une pratique individuelle

PLANNING

ANNEXE 1

Textes de référence et ressources

- a) Protocole national sanitaire du 11 mai 2020
- b) Circulaire du 04 mai relative à la réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages (BO du 7 mai 2020)
- c) Page de référence d'Eduscol
<https://eduscol.education.fr/cid151499/reouverture-des-ecoles.html>
<https://www.youtube.com/watch?v=szymTEXVumU&authuser=>

ANNEXE 2

Description de la structure

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE de WINTZENHEIM (EMDW)

2 avenue de Lattre de Tassigny, 68920 WINTZENHEIM

L'école est une association qui regroupe 24 professeurs, 280 élèves et 11 bénévoles.

Les cours enseignés sont des cours individuels d'instruments et de chant, l'éveil et la formation musicale, la danse, et les pratiques d'ensemble.

Le champ d'application des cours concerne :

- Le bâtiment Arthuss en salle Arabesque et Bel Canto, accès par l'arrière du bâtiment
- Le gymnase de la Dame Blanche de Wintzenheim, accès rue Aloyse Meyer

Effectifs des élèves : 280

Effectifs des professeurs : 24

Effectifs des bénévoles : 11

Contacts utiles :

Président : Patrice CLAUDEL

Directeur : Matthieu RITZ

emdwintz@gmail.com

Préfecture (accueil)	03 89 29 20 00
IEN M. Cailleaux	03 89 24 81 25
Commissariat de police ou brigade de gendarmerie <u>(17 à privilégier en toutes circonstances)</u>	17 03 89 27 01 52
Mairie. M. Nicole, maire de Wintzenheim	03 89 27 94 94
SAMU / SDIS	15 / 18
Police secours	17

ANNEXE 3
Calendrier d'occupation des salles

Pièces jointes

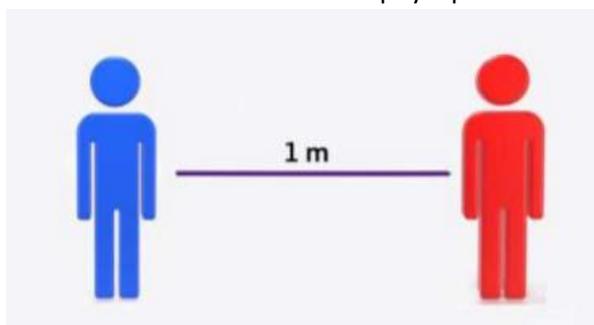
ANNEXE 4

Gestes barrières

Mise en sécurité sanitaire des personnes, hors incident

En application du protocole national publié le 11 mai 2020, les établissements veilleront au respect de l'ensemble des éléments suivants.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants à l'école de Musique et de Danse. **Les parents s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19, ou de fièvre (37,8 °C ou plus) chez lui ou dans sa famille.** Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. **Les professeurs et bénévoles procèdent de la même manière,** s'ils présentent des facteurs de risque connus. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires. Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Pour certaines pratiques, cette distanciation pourra être augmentée.

La déclinaison dans tous les lieux est explicitée dans les fiches

L'application des gestes barrière

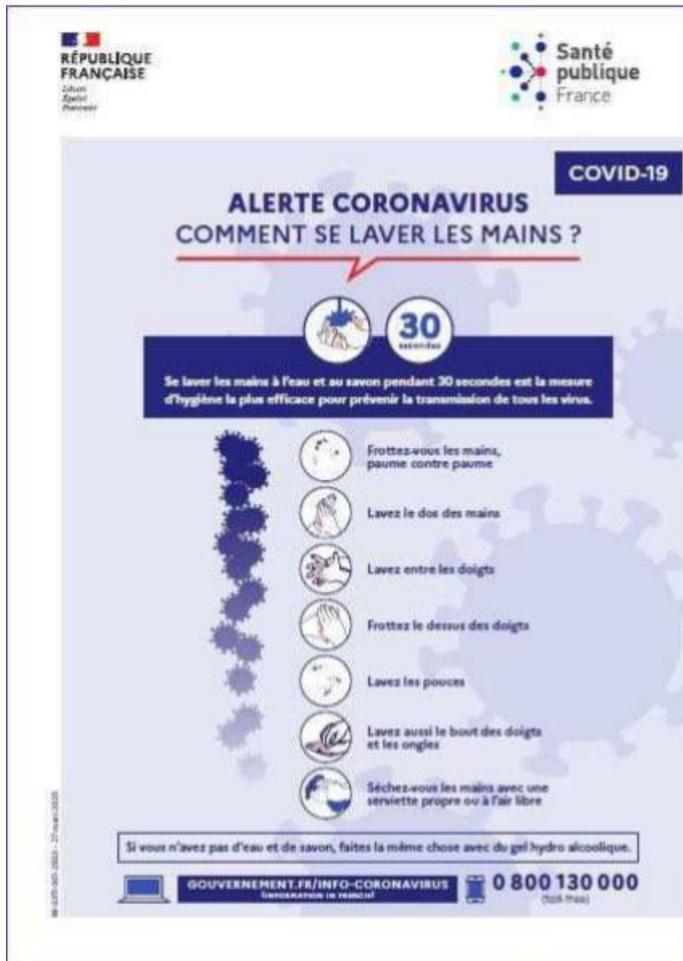
Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus. Elles seront rappelées et affichées



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Le lavage des mains ou friction à l'aide de la solution doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant de rentrer en cours,
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, s'être touché le visage ;
- Après être sorti de l'établissement



Les échanges manuels, instruments, partitions, ..., sont interdits, à l'exception des instruments comme la batterie, les percussions et le piano pour lesquels une instruction spécifique est donnée. Dans ces cas, le nettoyage de l'instrument sera assuré par l'élève à l'issue de son cours au moyen à l'aide de lingettes mises à disposition dans chaque salle.

L'utilisation des instruments personnels est obligatoire pour éviter au maximum des échanges entre élèves. Le respect des gestes barrière dans l'établissement fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers, les professeurs seront particulièrement vigilants. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles. Ces gestes barrières feront l'objet d'une formation, de rappels réguliers et de surveillance.

Le port du masque

Pour les professeurs

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Les professeurs se verront attribués de 1 à 4 masques à usage unique en fonction de la durée de leur intervention. Ils porteront le masque à défaut des conditions de distanciation

Pour les élèves

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation ne peut pas être respecté. L'organisation et les moyens mis en œuvre dans les lieux de pratiques vont permettre de s'affranchir du masque lors de la pratique du cours pour les élèves (distanciation entre chaque élèves mise en place). Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants au besoin.

Pour les bénévoles

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Les bénévoles ont pour obligation le port du masque pour accueillir les élèves dans les salles.

Comment porter son masque « grand public »

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décrocher le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTREtenir SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utiliser un sèche-linge ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre

La ventilation des salles de cours

L'aération des locaux sera fréquemment réalisée et durera au moins 10 minutes à chaque fois :

- Avant l'arrivée des élèves et professeurs (par les agents)
- Pendant le nettoyage des locaux (par les agents)
- Le professeur sera en charge de l'ouverture et fermeture des fenêtres.

La limitation du brassage des élèves

Les élèves resteront dans leur salle pendant le cours, sous la surveillance de leur professeur :

- L'arrivée et le départ des salles seront dans la mesure du possible étalés dans le temps et les élèves qui arrivent auront l'obligation de se rendre immédiatement à l'endroit qui leur est réservé.
- Tout attroupement dans les salles ou aux abords est interdit.
- Les parents ne pourront pas attendre devant les salles.
- La constitution des groupes (max 10 par cours) restera stable.
- Les élèves se déplaceront de façon échelonnée.

ANNEXE 5

Information et communication

Les parents, les professeurs, les bénévoles :

Ils sont informés :

- Des conditions d'ouverture de l'établissement ;
- De leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, masques ...) ;
- De la surveillance de l'apparition de symptôme chez les enfants (une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école par les parents - la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- Des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- De la procédure applicable lors de la survenue d'un cas qui concerne un élève ;
- De l'interdiction de rester dans les locaux pour les parents ;
- Des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves, à bien respecter afin d'éviter les rassemblements.

Les élèves :

Avant le début du cours, les professeurs rappellent aux élèves l'information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

ANNEXE 6

NETTOYAGE ET DESINFECTION

LES SALLES

Nettoyage avant la reprise : nettoyage approfondi assuré les agents de la Mairie

Nettoyage après la reprise : nettoyage approfondi :

- Nettoyage et désinfection avec produit détergeant-désinfectant-virucide EN 14476 :
 - En commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales. Produit à laisser agir pendant 15 minutes puis à rincer.
 - Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).
 - Les lingettes désinfectantes et conformes à la même norme EN 14476 ou des lavettes imprégnées de gel hydroalcoolique peuvent être utilisées pour une désinfection seule avec une action immédiate
-
- Organisation nettoyage et désinfection.
La désinfection des locaux a été effectuée avant la reprise d'activité. Durant les semaines de cours, la commune se chargera, tous les matins, du nettoyage du sol des surfaces occupées et des sanitaires de l'Arthuss, ainsi que du sol et des sanitaires du gymnase scolaire. L'EMDW aura à charge le nettoyage du mobilier du gymnase et de l'Arthuss.
 - La communication avec la Mairie sera régulière et autant que de besoin pour répondre aux exigences sanitaires.
 - Pendant leur tournée, les professeurs et les bénévoles devront vérifier l'état de consommation des lingettes, du gel, du savon et des essuie-mains afin qu'ils soient toujours en quantité suffisante. Si ce n'est pas le cas, ils devront faire faire la demande auprès du directeur ;
 - En cours de journée, les élèves se chargeront après le cours, de nettoyer, à l'aide de lingettes, les instruments mis à disposition (batterie, piano, ...), et les bénévoles se chargeront de nettoyer les poignées de porte au besoin.

SANITAIRES

Les sanitaires ne seront pas accessibles. Toutefois les toilettes pour handicapés seront accessibles au professeur sur place.

VESTIAIRES

Les vestiaires ne seront pas accessibles. Les élèves devront être en tenue au préalable à la séance. Des chaussures de danse sont exigées pour les danseurs et danseuses.

ANNEXE 7

FICHES THEMATIQUES

ACCUEIL DES ELEVES

Horaires et accueil

Il est demandé aux élèves d'arriver à l'heure juste de leur cours et de quitter les lieux dès la fin de la séance.

Gestion des flux

- Deux bénévoles assureront l'accueil aux entrées pour filtrer les arrivées et le flux de personnes. Ils porteront un masque et veilleront à se frictionner les mains à l'aide de gel mis à disposition de façon régulière (au moins avant, après l'accueil des élèves, et chaque fois que nécessaire).
- La solution hydroalcoolique est placée à plusieurs endroits pour assurer la désinfection des mains à l'arrivée, à la sortie ou pendant le cours si besoin.
- Le port du masque pour les élèves est demandé si le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté, et dans tous les cas en arrivant sur le lieu de cours.
- Une poubelle « spéciale COVID » sera disposée dans les salles.
- Les mouvements se feront selon le sens défini par un marquage, barrière ou autre moyen.
- L'accès aux salles est interdit à toutes personnes externes à l'établissement (parents, autres accompagnants,). Les parents ne pourront pas stationner devant l'établissement pour attendre leur enfant, ils devront dans tous les cas respecter la distanciation.
- Une signalétique permettra d'identifier les sens de mouvement.

SALLES DE COURS

La salle

- La salle de cours est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique que :
 - Le mobilier sera disposé de manière à respecter la distanciation physique ;
 - La salle sera affectée au cours dans le créneau horaire défini, et aux professeurs.
 - La surface au sol sera de 4 m² au minimum.
- Les déplacements dans la salle seront limités au strict minimum
- De plus, afin de limiter les croisements dans la salle, la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur sera organisée par le professeur
- Port du masque obligatoire dans les situations où la distanciation n'est pas possible
- Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes, assurée par les agents ou professeurs.

Pratiquer dans sa salle

- Avant le début, les professeurs se chargeront :
 - D'ouvrir les fenêtres pour ventiler
 - D'ouvrir les portes, ces dernières resteront ouvertes autant que possible, seul l'enseignant est autorisé à manipuler les poignées de portes ou de fenêtres, les élèves doivent frapper à la porte et attendre.
- Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique et du sens de circulation retenu.
- Pendant le cours, le professeur veillera :
 - au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
 - à l'absence d'échange d'objets personnels.
 - à ce que les matériels pédagogiques aient été préalablement désinfectés.
- A la fin du cours :
 - Ouvrir les portes
 - Veiller à ce que les accès soient libres vers la sortie
 - Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique
 - Ouvrir les fenêtres pour ventiler

PERSONNELS

CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL :

Appliquer les gestes barrière.

- Rappel : toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.
- Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel assurant le nettoyage
- Prendre connaissance des consignes.
- Attribuer des zones de travail : le gymnase de la Dame Blanche, la salle Arabesque et Bel Canto à l'Arthuss (emploi du temps en annexe)
- Du gel sera disponible et des lingettes dans tous les locaux.
- L'accès aux autres salles non précitées ne peuvent être utilisées.
- Ne pas échanger les instruments entre professeurs et élèves.
- Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque personne (partition, repose pied, ...).
- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur des salles
- Aménager les locaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises
- Protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, instruments de travail avant rangement à l'aide de lingettes avant et après l'arrivée dans une salle.

ANNEXE 8 CAS COVID

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires.

Des décisions de quatorzaines, de fermeture de cours, de niveau pourront être prises par ces dernières. Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement. Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève ou personnel malade selon le plan de communication (téléphone, mail) défini par l'établissement. Les personnels psychologues et de santé pourront apporter leur appui.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes Les symptômes évocateurs sont : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Quels sont les signes ?



Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

Source : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Chez un élève, conduite à tenir :

Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans un espace sous surveillance (masques obligatoires pour l'élève et l'adulte) dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter le 15.

Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

Rappel de la procédure à suivre par les parents :

- Éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du 15 pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures, poursuite stricte des gestes barrière. L'élève ne pourra revenir en cours qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'Education Nationale.

Chez un adulte, conduite à tenir :

Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible, respect impératif des gestes barrière.

Rappel de la procédure à suivre :

- Éviter les contacts
- Consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures et poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- Information du directeur de l'EMDW qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et des collectivités de rattachement.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- La médecine de prévention peut être sollicitée. Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires.
- Des décisions de quatorzaines, de fermeture de cours, de niveau pourront être prises par ces dernières. Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte ou l'enfant malade selon le plan de communication (téléphone, mail ou ENT) défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précédent son isolement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.